



DEMANDE D'AUTORISATION DE DEMENAGEMENT / EMMENAGEMENT 2025

Demande à présenter 21 jours à l'avance.

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2025

Réalisation d'une opération en rue barrée à la circulation :

- 37 € par demi-journée
- Impactant la circulation des bus : 74 € par demi-journée

Réalisation d'une opération en alternat de circulation : 21,50 €

Forfait pose de panneaux par les Services Intercommunaux compétents lors d'une rue barrée ou d'un alternat : 60 € (*Réservé aux demandes faites par les particuliers*)

Forfait privatisation de deux cases de stationnement et pose de panneaux par les Services Intercommunaux compétents : 45 €.

Neutralisation de case de stationnement supplémentaire :

- Non règlementée ou stationnement en zone piétonne : 9 € par jour / case ou par jour/véhicule.
- Règlementée : 11 € par jour / case.

Monte-meubles : 15 € par jour / engin.

- ❖ *Les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal.*

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révoquée au pétitionnaire à son usage exclusif.

Elle ne peut être transmise ou cédée sous quelque forme que ce soit.

L'occupation du Domaine Public est accordée pour le seul usage prévu dans la demande.

Les droits des tiers demeurent expressément préservés.

L'autorisation délivrée devra être affichée sur le site d'occupation.

Bénéficiaire : **Entreprise** **Particulier** *Date de naissance obligatoire :*

Nom ou Raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Code postal-Ville :

Téléphone :

Courriel :

N° SIRET :

Date d'occupation : DU AU

Horaires :

Objet et localisation :

DEMENAGEMENT

EMMENAGEMENT

Adresse du déménagement :

Adresse de l'emménagement (**obligatoire**) :

Nature de l'occupation du Domaine Public

- camion de moins de 8 mètres de long camion de plus de 8 mètres de long
- camion de plus de 12 tonnes
- monte-meubles
- autres (précisez) :

Nécessité d'une réglementation de la circulation

- forfait privatisation de deux cases de stationnement et pose de panneaux (nombre de cases supplémentaires souhaitées :)
- trottoir accès et stationnement en zone piétonne
- route barrée alternat de circulation
- autres :

Aux abords du déménagement, la signalisation routière temporaire réglementaire sera installée aux frais et sous la responsabilité du demandeur. Elle sera constamment maintenue en bon ordre pendant toute la durée spécifiée dans l'arrêt de circulation notifié.

Les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal.

« Je m'engage à acquitter les frais et taxes éventuelles liées à l'occupation du Domaine Public. »

Fait à :

Le :

Nom Prénom Signature et / ou cachet du demandeur

Les informations personnelles collectées dans ce formulaire sont utilisées par la Ville de Valence uniquement dans le cadre du traitement de votre demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante : dpo@valenceromansagglo.fr

RETOUR DE VOTRE DEMANDE PAR COURRIEL : occupationstemporaires@mairie-valence.fr

Mairie de Valence – Département Attractivité et Proximité – Service Commerce et Occupations du Domaine Public
Unité Occupations Temporaires – 4, rue du Clos Gaillard – 26000 Valence

Tél : 04 75 75 40 77 – courriel : occupationstemporaires@mairie-valence.fr